

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES 1 rue Guéritot 14370 ARGENCES 02 31 15 63 70	L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de la commune de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.
Date de convocation : 12.12.2025 Date d'affichage 12.12.2025	Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Thomas LEROY, Jacques-Yves OUIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, Florence SERANDOUR, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Christian CALLEJAS (Suppléant d'Éric DUVAL), Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR) Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Alexandra LEPINAY, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Jean-Marc FURON, Olivier GUILMETTE, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Laurence MORIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers : En exercice 44 Présents 36 Titulaires 34 Suppléants 2 Pouvoirs 7 Votants 43 Quorum 23	Absents excusés : Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Marianne TURPIN (pouvoir Jacques-Yves OUIN), Magali LONCLE (pouvoir à David BOUDET), William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD), Christel POIROT (Pouvoir à Daniel BUISSON), Stéphane CASTEL (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Didier LEMONNIER (pouvoir à Patricia LECOMTE), Céline LEGRIGEOIS.
	Secrétaire de séance : Jean-Pierre FORGEAS
Délibération n° 2025/161	
Objet : Validation du projet de réhabilitation d'un bâtiment industriel en siège de la CDC et de son plan de financement	
Vu le Code général des collectivités territoriales ;	
Vu le budget primitif de l'exercice 2025 ;	
Vu le projet présenté en commission siège le 16 décembre 2025 ;	
Considérant l'intérêt de concrétiser un projet de siège administratif de la Communauté de communes ;	
Considérant la nécessité d'établir un plan de financement pour financer le projet ;	
Il a été proposé le plan de financement suivant :	

Coût projet	Montant HT	Financeurs	assiette éligible	% sollicité	% / coût total du projet	Montant de subvention
Acquisition parcelle ou bâti+ frais notaire	2 213 848,00 €	ETAT	3 420 653 €	16%	16%	900 000,00 €
AMO & programmliste	150 000,00 €	Région	500 000 €	10%	0,88%	50 000,00 €
Etudes diverses	38 000,00 €	Département	5 701 088 €	24%	24,01%	1 369 000,00 €
MOE (9% travaux)	265 000,00 €					- €
Travaux (hors mobilier)	2 964 750,00 €					- €
Frais divers	69 490,00 €					- €
Frais financiers (à calculer par rapport aux intérêts)		Montant total subventions			40,68%	2 319 000,00 €
Total	5 701 088,00 €	AUTOFINANCEMENT			59,32%	3 382 088,00 €
		MONTANT TOTAL PROJET EN HT				5 701 088,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide à la majorité avec 3 abstentions et 11 contre:

¶ d'approuver le projet intitulé « projet de réhabilitation d'un bâtiment industriel en siège de la CDC » tel que présenté.

↳ de prendre acte du montant de vente souhaité par la schéma pour le site.

↳ d'attendre la confirmation de la valeur vénale du bien à l'appui de l'avis des domaines en vue d'une acquisition ultérieure du site après le vote du BP 2026.

↳ d'inscrire le montant du projet au budget primitif 2026.

↳ d'adopter le plan de financement prévisionnel.

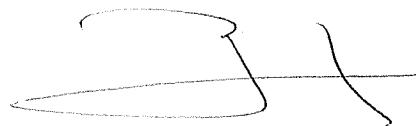
↳ d'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Etat, de la Région Normandie, du Département du Calvados ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORGEAS



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr